



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 avril 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 mars 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. GIRAULT, M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. DEDIANNE Alain

N° 2023-041 : LA TRANSVERSE – SUBVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association « la Transverse » organise à Clamecy, chaque année depuis 2017, des spectacles d'arts de la rue, dans le cadre de son programme *La Transverse fait son festival*. En 2023, cette journée aura lieu le samedi 5 août prochain.

Elle sollicite une subvention de 6 000 € pour l'organisation de cette journée.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (2 contre),

- DECIDE d'attribuer une subvention de 6 000 € pour l'organisation d'une journée dans le cadre du Festival « La Transverse fait son festival » le 5 août 2023.

Dépense inscrite au budget 2023, article 6574.

Suivent les signatures.